



## DÉLIBÉRATION N° DEL-25-051

### **Exercice budgétaire 2026 - Débat d'Orientations Budgétaires**

#### **Annexe 8**

**EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.**  
**Séance du 06 novembre 2025.**

Le six novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à quinze heures, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le trente et un octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Halle aux Grains, Loge 13, 1 place Dupuy, 31000 Toulouse.

#### **PARTICIPANTS :**

Afférents au conseil : 9

Présents : 5

Absents : 0

Procurations : 4

Date de convocation : 31 octobre 2025

#### **Présents :**

*Représentants de Toulouse Métropole :*

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André
- Mme Brigitte Bec
- Mme Sophie Lamant

#### **Procurations :**

- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à M. Francis Grass
- Mme Nicole Yardéni a donné pouvoir à M. Gérard André
- M. Pierre-André Durand, Préfet a donné pouvoir à M. Emmanuel Pidoux, DRAC Occitanie
- M. Olivier Mantei a donné pouvoir à Mme Ida Russo

#### **Assistent à la séance :**

- Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.
- Mme Isabelle Arnaud-Roy, Directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole.

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

## EXPOSÉ

---

Monsieur le Président indique que le contenu d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) est notamment fixé par les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L. 5217-10-4) et de la loi NOTRE (article 107).

Le débat sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir doit être tenu dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

La réglementation ne prévoit toutefois pas comment doit être organisé ce débat et ne précise pas non plus la forme que doit revêtir la note d'information.

Traditionnellement, le débat d'orientations budgétaires constitue l'occasion de faire le point sur l'environnement juridique et financier de la collectivité, et sur les perspectives financières de l'exercice à venir.

Monsieur le Président précise à l'assemblée que pour permettre la tenue de ce débat, un rapport relatif aux orientations budgétaires est annexé à la présente délibération.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

## DÉLIBÉRATION

---

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### **Article 1 :**

De prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2026, dans les termes présentés en annexe,

### **Article 2 :**

De prendre acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires.

### **Résultat du vote :**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0

NON PARTICIPATION AU VOTE : 0

Envoyé en préfecture le 14/11/2025  
Reçu en préfecture le 14/11/2025  
Conseil d'administration du 06 novembre 2025  
Publié le 17/11/2025  
ID : 031-200099042-20251106-DEL2025051-DE

Reçu en Préfecture le : 14/11/2025

Publié par affichage le : 17/11/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le Président de séance,  
Francis GRASS

Signé par:  
*Francis GRASS*

509DAE6370BB460...